JRS | FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION

Audits énergétiques réglementaires

MAISONS INDIVIDUELLES ET MONO-PROPRIETES

Durée 3 jours soit 21 heures

Tarif 875 € HT en présentiel Non soumis à la TVA Date : Nous consulter

Tarif 775 € HT en distanciel Non soumis à la TVA Date : Nous consulter

Objectif : Réaliser des audits énergétiques réglementaires pour les maisons individuelles ou immeuble en monopropriété selon l'arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

- Généralités et connaissances de base (contexte, enjeux)
- Cadre réglementaire et aides financières
- Fonctionnement thermique du bâtiment
- Technologies clés d'amélioration énergétiques

- Réalisation d'un audit énergétique
- Mise en pratique de la réalisation d'un audit énergétique
- Approche logiciel de l'audit énergétique
- Création d'amélioration d'au moins 2 scénarios
- Rapport de synthèse (contenu du rapport)
- Présentation du rapport de synthèse

Validation du module

Remise à chaque stagiaire d'une attestation de stage.

A l'issue de la formation l'attestation pourra être remise au centre de certification qui homologuera le/la certifié.e à réaliser des audits énergétiques réglementaires sur maisons individuelles

Moyens et matériels pédagogiques

- Formation en salle ou en distanciel
- Mise en pratique théorique
- Échanges et cas pratique
- QCM de validation des acquis.
- Service extranet

JRS Formation -Déclaration d'activité 84 73 02032 73 auprès du préfet de la région Rhone Alpes